

Brèves...

ACTION ÉDUCATIVE : UNE NOUVELLE RUBRIQUE DU SITE WEB DE LA CITÉ

Depuis le début du mois d'avril, la Cité des Sciences et de l'Industrie propose sur son site Internet une nouvelle rubrique éducative qui s'adresse aux enseignants et à leurs élèves.



Conçue comme une véritable vitrine des services et ressources de la Cité, cette nouvelle rubrique offre un accès en ligne à des renseignements logistiques (tarifs, réservation, contacts) ainsi qu'à certains documents pédagogiques (parcours thématiques, guide et citédocs), qui permettront de préparer une visite ou un séjour avec une classe.

Dans ces pages, les enseignants peuvent découvrir l'éventail des services qui leur sont proposés (préparation à la visite, formations, conférences...), ainsi que des dossiers thématiques (apprendre, sciences et littérature, actes des entretiens de la Villette...) et des liens vers des sites d'établissements scolaires et des travaux d'élèves. Ils peuvent également s'abonner gratui-

tement à la lettre mensuelle qui leur permettra de se tenir toujours informé des dernières manifestations de la Cité.

À plus long terme, de nombreux projets à l'échelle européenne sont également en cours pour mettre par exemple en réseau les ressources des musées scientifiques d'une part et les expériences, témoignages et recherches dans le domaine de l'éducation, d'autre part.

En attendant l'aboutissement de ces projets, l'équipe

de l'action éducative de la Cité invite tous les enseignants et élèves à participer à l'évolution et à la vie de cette rubrique en donnant leur avis, sur le forum créé à cet effet, et en envoyant leurs contributions et les productions de leurs élèves, afin que cette nouvelle rubrique devienne un véritable lieu d'innovation, d'expérimentation et de débat.

Alors, rendez-vous sur www.cite-sciences.fr
 Pour plus de renseignements, contacter Pierre-Yves COAT, enseignant coordonnateur de la rubrique éducative : py.coat@cite-sciences.fr

LES COURS D'ÉTÉ DU CNED

Depuis le 14 mai et jusqu'au 2 août 2001, le Centre National d'enseignement à distance offre la possibilité de s'inscrire aux cours d'été qu'il dispense.

Des cours pour tous, du primaire à l'entrée à l'université, des cours personnalisés et adaptés à l'objectif de chacun, des cours qui suivent l'élève sur son lieu de vacances !

Les cours d'été du CNED constituent « une activité de vacances avec des cours et des devoirs pris en charge par les professeurs pouvant individualiser leur aide grâce aux technologies modernes de communication. Ils permettent de maintenir les acquis, de les consolider ou de rattraper un

retard scolaire par une révision adaptée du programme de l'année écoulée ».

Sur l'année 2000, ce sont plus de 42 000 élèves qui ont suivi ces cours.

L'élève peut ainsi choisir la formule qui lui convient. Son suivi individuel est effectué par un professeur de l'établissement qui assure une assis-



page 19
SRM CONSEILS

1/4 page de publicité

tance pédagogique (par téléphone, minitel ou Internet), et une évaluation de ses connaissances ainsi que des corrigés personnalisés lui sont fournis régulièrement.

S'appuyant sur les programmes officiels du ministère de l'éducation nationale, ces cours portent sur les matières principales au programme dans le primaire et le secondaire, sous la forme de modules permettant à chacun de choisir uniquement les notions du programme dont il a besoin.

Pour plus de renseignements, contacter le CNED par téléphone au 05 49 49 94 94 ou par minitel en composant le 36.15 CNED.

La brochure de présentation peut également être demandée par courrier - CNED BP 60 200 - 86 980 Futuroscope CEDEX, ou être téléchargée sur le site du CNED : www.cned.fr

PEP : UNE ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE

Depuis une quinzaine d'années maintenant, les Pupilles de l'Enseignement Public initient des services de scolarisation à domicile pour les élèves écartés de leur école ou établissement d'origine pour raisons de santé.

Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens techniques et pédagogiques nécessaires pour permettre à des enfants et des jeunes momentanément éloignés de l'école, du collège ou du lycée, en raison d'une maladie ou d'un accident, de poursuivre leurs apprentissages en conservant un lien avec leur classe et leurs camarades.

En offrant ce service gratuit, laïque, et de qualité - bien entendu en liaison étroite avec l'éducation nationale - les PEP entendent se situer dans la complémentarité du service public d'éducation dont ils assurent la continuité. Qui plus

est, ils préparent également, lorsque l'état de santé de l'enfant le permettra, son retour en classe dans les meilleures conditions possibles.

Ce cadre d'actions est fixé dans la charte PEP pour une assistance pédagogique à domicile réalisée à cet effet, une charte qui fonde notamment ses principes sur les orientations de la loi d'orientation du 10 juillet 89, la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 98, de la circulaire « Handiscol » du 19 novembre 99 et bien sûr du Projet PEP 2000 - 2005.

Afin qu'aucune famille en détresse n'ignore l'existence de ces services, une campagne nationale de communication sera lancée en septembre 2001 et une affiche sera proposée à tous les établissements scolaires ainsi qu'aux cabinets médicaux, pharmacies, dispensaires, services sociaux...

Pour la réussite de cette opération, merci de lui réserver le meilleur accueil et de relayer l'information au sein de votre établissement.

...MAIS AUSSI, UN DROIT AUX VACANCES POUR TOUS.

Chacun a droit aux vacances, comme à l'éducation et à la santé.

C'est pourquoi, le réseau PEP propose également, depuis de nombreuses années, un accès à ses 200 centres de vacances en France, des centres qui s'adressent à tous les jeunes, de 4 à 18 ans, quelles que soient leurs différences économiques, sociales ou culturelles.

Grâce aux différents dons et à la solidarité de chacun, l'action des PEP est accrue et permet notamment aux enfants déshérités de partir gratuitement en vacances avec leurs

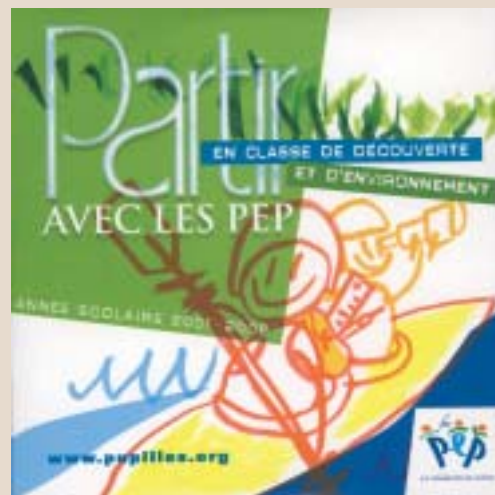
camarades et de découvrir ainsi d'autres horizons, en pratiquant des activités nouvelles et diversifiées.

Cette action concerne également les classes de découverte.

À noter que les PEP disposent de centres de vacances « familles » qui offrent la possibilité de rester ensemble, tout en bénéficiant d'activités organisées et d'un encadrement pour les enfants.

Pour mieux faire connaître l'ensemble des possibilités offertes pour l'organisation d'un séjour éducatif, un CD-Rom a été réalisé. Il aborde également la question de la sécurité dans les transports, la législation et propose une documentation pour préparer les séjours proposés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du réseau PEP : www.pupilles.org ou contacter la Fédération Générale des PEP située 108, av. Ledru Rollin 75011 Paris - Tél. : 01 43 14 83 83 ou l'association de votre département.



Malades ou accidentés, l'école continue à domicile...

Dans votre département

Service gratuit

Assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés